



COMMUNE d'ILLHAEUSERN

* * * * *

**PROCÈS -VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11

Séance du 10 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhæusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Bernard HERZOG, Maire.

Étaient présents : MM. Hervé DOSCH, Robertino GIULIANO, Denis PLATZ, Adjoints, MM Marc FEUERBACH, Hubert MEYER, Philippe MULLER, Thomas SCHNEIDER, Christian TEISSIER, Philippe UHL conseillers municipaux - MME Evelyne SIBILLE, conseillère municipale.
Membres absents excusés : MMES Dominique PINSUN, Tania TREIBER - M. David MULLER
Membre absent non excusé :
Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du 06 Mars 2017 ;
- 2) Budget communal :
 - a. Affectation du résultat 2016 ;
 - b. Vote des taxes communales 2017 ;
 - c. Vote des subventions 2017 ;
 - d. Vote du budget primitif 2017 ;
- 3) Service assainissement :
 - a. Affectation du résultat 2016 ;
 - b. Vote du budget primitif 2017 ;
- 4) Réfection et réhabilitation de l'école maternelle : Fonds de soutien à l'investissement public local ;
- 5) Révision du SCOT : avis ;
- 6) Divers.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Sur ce, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu du 06 Mars 2017 :

Madame Evelyne SIBILLE souhaite apporter les modifications suivantes :

- point n° 8 : Droit de préemption : le droit de préemption ne concerne pas qu'un terrain mais également l'immeuble sis sur les parcelles mentionnées.

- point divers : la date de la commission réunie de préparation budgétaire était fixée au 03 avril 2017 et non au 03 mars.

Après rectification et aucunes autres observations n'étant faite de la part de l'assemblée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2- Budget communal :

a) Affectation du résultat 2016 ;

Vu le compte administratif 2016 après le vote duquel il a été constaté un résultat :

- excédentaire en fonctionnement de 348.716,56 €
- déficitaire en investissement de 35.819,62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité : d'affecter ces résultats au budget primitif 2017

- en fonctionnement :

au compte 002 (recettes) pour un montant de 297.046,94 €

- en investissement :

au compte 001 (dépenses) pour un montant de 35.819,62 €
 au compte 1068 (recettes) pour un montant de 51.669,62 €

b) Votes des taxes communales 2017 ;

Vu l'état de notification n° 1259 COM des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 ;
 Considérant que, suite à la modification statutaire de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et le transfert de la fiscalité professionnelle, la Commune ne se prononce plus sur les taux de CFE ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **d'augmenter de 1 %** les taxes directes locales pour 2017 ;
- **de voter un produit fiscal global « attendu »** pour 2017 des 3 taxes directes locales de 191.179,00 euros ;
- **de retenir** les taux portés dans le tableau suivant conformément à l'état n° 1259 COM :

Taxes	Taux 2017	Bases d'imposition Prévisionnelles 2017	Produit correspondant
D'Habitation	12,89	939.200	121.063
Foncière (bâti)	5,89	751.400	44.257
Foncière(non bâti)	47,36	54.600	25.859

Produit attendu : 191.179

c) Vote des subventions 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer 14.316 € au titre des subventions diverses pour l'année 2017.

Décision prise à l'unanimité

d) Votes du budget primitif 2017 ;

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 tel que présenté par Monsieur le Maire et qui se solde comme suit :

<u>Dépenses</u>	<u>1.258.333,50 €</u>
Dépenses de fonctionnement :	761.576,94 €
Dépenses d'investissement :	496.756,56 €

<u>Recettes</u>	<u>1.258.333,50 €</u>
Recettes de fonctionnement :	761.576,94 €
Recettes d'investissement :	496.756,56 €

Décision adoptée à l'unanimité.

3- Budget assainissement :

a) Affectation du résultat 2016 ;

Le conseil municipal

Vu le compte administratif 2016 après le vote duquel il a été constaté un résultat :

- excédentaire en exploitation de 27.527,50 €
- excédentaire en investissement de 21.592,01 €

après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité : d'affecter ces résultats au budget primitif 2017

- en exploitation :
au compte 002 (recettes) pour un montant de 27.527,50 €
- en investissement :
au compte 001 (recettes) pour un montant de 21.592,01 €

b) Votes du budget primitif 2017

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 tel que présenté par Monsieur le Maire et qui se solde comme suit :

<u>Dépenses</u>	<u>72.686,03 €</u>
Dépenses d'exploitation :	34.802,01 €
Dépenses d'investissement :	37.884,02 €

<u>Recettes</u>	<u>72.686,03 €</u>
Recettes d'exploitation :	34.802,01 €
Recettes d'investissement :	37.884,02 €

Décision prise à l'unanimité.

4 - Réfection et réhabilitation de l'école maternelle : Fonds de soutien à l'investissement public local :

M. le Maire rappelle le projet de rénovation et réhabilitation de l'école maternelle et expose qu'un fonds de soutien à l'investissement public local est mis en place pour 2017.

Le projet de la commune pourrait être pris en compte dans la 1^{ère} enveloppe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

sollicite : une aide financière au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local la plus élevée que possible;

rappelle : que ce projet a été adopté lors de la séance du 30 janvier dernier pour un montant de 130.744,32 € HT ;

approuve : le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant H.T. €	Détail	Montant H.T €
Rénovation et réfection de l'école maternelle	130.744,32	Aide sollicitée fonds de soutien à l'investissement public local	52.297,00 €
		DETR	la plus élevée possible
		Aide parlementaire	10.000,00 €
		Emprunt	90.000,00 €
		Solde	autofinancement
TOTAUX	130.744,32		

précise : que les travaux seront réalisés en 2017 ;

autorise : le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

5 – Révision du SCOT : avis :

M. le Maire fait savoir que par délibération du 08 février 2017, le comité syndical a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried et le soumet à présent pour avis aux communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet : un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried assorti de la réserve suivante :

- que la zone de l'AFUA « Les Fleurs » soit intégrée dans la zone du T1 car celle-ci est classée en zone Ub dans le futur PLU de la Commune qui doit être approuvé prochainement. De plus, le remboursement est acté depuis 2014, les travaux de renforcement de la digue pour la construction sont achevés et les travaux de viabilisation des terrains sont prévus à partir de début mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

6 – Divers :

Les comptes rendus suivants ont été donnés :

- Réunion du Syndicat Mixte du Nierderwald du 20/03/2017 (Denis PLATZ)
- Conseil d'école du 13/03/2017 (Denis PLATZ)

Le plan définitif des travaux de rénovation et réhabilitation de l'école maternelle est présenté à l'assemblée (Bernard HERZOG et Hervé DOSCH). L'appel d'offres devrait être lancé la semaine prochaine.

L'enquête publique concernant le projet de PLU de la commune aura lieu du mardi 18 avril 2017 au jeudi 18 mai 2017.

Une réunion préalable au démarrage des travaux de viabilisation des terrains de l'AFUA « Les Fleurs » a eu lieu le 07/04/2017. Le démarrage est prévu le 09 mai pour une livraison de chantier fin septembre.

M. Denis PLATZ expose les grandes lignes évoquées lors de la réunion publique d'information du 07 avril 2017 relative à la journée citoyenne. Les bulletins d'inscriptions seront déposés à tous les habitants courant de la semaine prochaine.

Le montant de la quête 2016 au profit de la Ligue contre le cancer s'élève à 4.265,60 €.

Communication est donnée des dernières demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion ainsi que les dernières demandes de déclaration d'intention d'aliéner.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 15 Mai 2017 sauf imprévus.

La séance est close à 22 h 30.